

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 32;
A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE & Co, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Avril 1879.

Chronique générale.

La majorité du conseil des ministres paraît disposée en ce moment à incliner vers une politique protectionniste, moins peut-être par opinion personnelle que par crainte de créer de nombreuses inimitiés à la République dans le cas où on adopterait les idées libre-échangistes.

Encore un qui a, du moins, le mérite de la franchise! On lit dans le Rappel, à propos des pétitions des catholiques:

Mais quelle créance auront les pétitions faites et signées dans de pareilles conditions? C'est ce que nos législateurs décideront; selon nous, elles ne doivent en rien nous influencer.

L'œuvre des révolutionnaires se poursuit d'une extrémité à l'autre de l'Europe, et c'est par le régicide que ces révolutionnaires espèrent atteindre le triomphe de la République universelle.

En Allemagne, en Italie, en Espagne, en Russie, comme antérieurement en France et même en Angleterre, les révolutionnaires placent le régicide au sommet de leur programme.

On a dit avec raison que le régicide est un suicide national. Frapper une nation à la tête, c'est en effet bien souvent attenter à la vie de tout un peuple et la jeter dans une catastrophe révolutionnaire qui peut causer sa décadence et sa mort comme grande nation!

Le nouvel attentat contre la vie de l'empereur de Russie pourrait bien avoir dans quelques parties de l'Europe des conséquences beaucoup plus graves que le supposent les optimistes républicains ou radicaux.

L'attentat du 11 avril est le troisième dirigé contre les jours du czar.

Le premier a été commis par un nommé Karagozoff, le 16 avril 1866; qui a tiré un coup de feu sur l'empereur au moment où celui-ci montait en voiture, et qui a été pendu le 15 septembre suivant.

Le second a eu lieu le 6 juin 1867, à Paris même, en pleine revue de Longchamps; son auteur était Berezowski, dont tout le monde se souvient.

Le troisième est celui qui vient d'être perpétré pendant que le czar se promenait à pied dans les environs du Palais-d'Hiver.

Le duc de Chartres, depuis peu colonel d'un régiment de cavalerie en garnison à Rouen, est sur le point d'être nommé général de brigade.

Les ministres ont encore discuté, dans une réunion particulière, sur l'opportunité d'une amnistie en faveur de Blanqui.

Le gouvernement, ne voulant pas avoir l'air de céder à la pression, a repoussé de nouveau l'idée de rendre le prisonnier de Clairvaux à la liberté.

Le bruit a couru que la grâce de M. Henri Rochefort avait été signée par le Président de la République. Les amis de M. Rochefort disaient qu'il ne profiterait de cette grâce que pour poser sa candidature et entendait rentrer en France comme député et non autrement.

En effet, après le succès relatif de la candidature Blanqui à Bordeaux, on ne doute pas que la candidature de M. Henri Rochefort soit posée dans un collège où la majorité est radicale, dès que l'occasion s'en présentera.

Le Moniteur reçoit d'un de ses lecteurs une lettre qui contient, en faveur de la liberté d'enseignement, des observations très-justes et placent la question sous un jour nouveau:

« Nous sommes en possession, depuis 1850, de la liberté d'enseignement. Depuis trente années bientôt, cette liberté fait partie de notre droit public. Y toucher, c'est donc attenter au droit public existant.

« Or, à l'abri de cette liberté, inscrite dans nos lois depuis trente années, il s'est fondé des établissements nombreux. Des intérêts sont nés, ont grandi, se sont multipliés sous la protection de la loi, sous l'égide, sous la garantie du droit public.

« Si ces intérêts de toute sorte perdaient, du jour au lendemain, la protection que la loi de 1850 leur avait assurée, croyez-vous, monsieur, que ces intérêts si facilement sacrifiés à la passion politique accepteraient sans murmurer la spoliation dont ils seraient victimes? Croyez-vous qu'ils supporteraient la ruine sans se plaindre! Croyez-vous qu'ils ne seraient pas autorisés, je ne dirai pas à poursuivre une stérile vengeance, mais du moins à chercher dans les armes que leur fournit la Constitution les moyens d'obtenir une compensation légitime?

« Lorsqu'on dispose de son champ pour y faire passer une route ou un chemin de fer, on reconnaît que j'ai droit à une indemnité. Et quand on ruine un établissement dans lequel j'ai mis ma fortune, que je n'ai fondé que parce que la loi m'y a invité, quand on m'oblige à fermer cet établissement qui est ma propriété au même titre que le champ dont je parlais tout à l'heure, on viendrait me déclarer brutalement que je n'ai droit à aucune indemnité! On me prendrait mon bien et l'on m'en consolerait en me disant qu'ainsi l'a voulu l'intérêt de la République, et que je n'ai au surplus que ce que j'ai mérité! Mais ce serait là un acte d'iniquité révoltant!

« Non, monsieur, la République ne pourrait pas faire ce qu'aucun gouvernement n'a fait avant elle. Elle ne pourrait pas disposer de la propriété, des intérêts, du bien des citoyens, sans les indemniser. Elle ne pourrait pas faire ce que la Commune elle-même n'a pas osé entreprendre.

« Mais enfin, supposons que les Chambres votent la loi Ferry sans reconnaître, pour les établissements que cette loi atteindra dans leur prospérité, le principe d'une indemnité. Supposons que les Chambres se rendent coupables de cet acte d'injustice, de cet attentat à la propriété. Il restera aux citoyens spoliés une dernière ressource: la

Constitution déclare les ministres responsables. Les propriétaires des établissements fermés par la loi Ferry seront autorisés à poursuivre devant les tribunaux ces ministres que la Constitution déclare responsables et solidaires les uns des autres.

« C'est un principe que nul chez nous ne peut être dépouillé de son bien par les pouvoirs publics sans avoir droit à une indemnité. Eh bien! ce droit, les propriétaires des établissements frappés le feront valoir devant la justice de leur pays. »

Ces considérations ont une gravité sur laquelle feront bien de réfléchir les ministres auteurs des odieux projets dont M. Jules Ferry est l'éditeur.

La voix de l'intérêt est parfois la seule qu'entendent certaines consciences obli-térées.

On assure qu'avant de quitter Paris, M. Gambetta se serait entretenu, avec plusieurs sénateurs de la majorité, sur la convenance qu'il y aurait à nommer M. Ranc sénateur inamovible.

Le bruit court que les amis du duc d'Aumale cherchent à grouper un certain nombre de journaux dont le but serait de préparer son avènement à la présidence.

Des fonds ont été réunis dans ce but, et l'on parle de la publication de deux journaux nouveaux.

La France et l'Angleterre viennent de s'entendre pour prolonger de six mois le traité de commerce qui expire le 31 décembre prochain. Le but de cette convention est de donner à la France le temps de discuter dans les Chambres le tarif général des douanes, et aux deux puissances le temps de négocier.

Les journaux républicains commencent à ne plus tant rire de la guerre des Zoulous, témoin le passage suivant que nous extrayons de la correspondance anglaise du Journal des Débats:

« Le désastre d'Isandula, a produit une impression pénible. On craint que le découragement ne se mette dans les rangs des soldats anglais et que les Zoulous n'en deviennent plus audacieux. Le détachement commandé par le capitaine Moriarty s'était retranché dans un laager formé avec les wagons qu'il escortait: les Zoulous se sont avancés à la faveur d'un brouillard épais jusqu'à quinze pas du camp, et, se précipitant sur les Anglais, ils les ont massacrés presque sans résistance. Il paraît que les Anglais, comptant sur leurs fortifications temporaires, s'étaient laissés aller au sommeil.

« On commence à être inquiet sur le sort du colonel Pearson, retranché à Ekowe. Les Zoulous ont détruit la route construite entre la frontière et Ekowe, et occupent des positions stratégiques d'où ils commandent les approches. »

Le général de Manteuffel a refusé le poste de gouverneur général de l'Alsace-Lorraine.

On écrit de Metz à la Gazette de Strasbourg que le tribunal correctionnel de Metz vient de condamner à 425 francs d'amende un industriel pour avoir fabriqué des images ayant trait à la séparation de l'Alsace-Lorraine et de la France et accompagnées d'un texte explicatif. On les collait sur toutes espèces de marchandises, surtout sur des paquets de tabac.

Le tribunal de Metz a jugé que ces images étaient de nature à entretenir l'esprit de révolte dans la population et à troubler la paix.

Ce n'est pas le jugement qui vient d'être prononcé qui rendra l'esprit des Alsaciens-Lorrains plus favorable à l'Allemagne.

Le sieur Loyson (ancien Père Hyacinthe) avait ouvert son théâtre le jour du Vendredi-Saint, pour y prêcher le grand drame de la Passion. Son insuccès est constaté en ces termes par un journal dont la partialité ne saurait être suspecte. Nous lisons dans l'Événement:

« M. l'abbé Loyson, ci-devant le Père Hyacinthe, a prêché la Passion, vendredi, dans sa petite église de la rue Rochecouart.

« De l'avis général, l'abbé Loyson n'a pas été brillant; son éloquence ne suffisait pas à transformer l'ancien théâtre de la Ter-tulia; on ne pouvait se faire illusion, et quel-qu'un se disait en sortant:

« — Pour le seul théâtre qui soit resté ouvert ce soir, nous n'avons pas de chance! »

M. BLANQUI EST-IL ÉLIGIBLE?

M. Blanqui est-il éligible? Oui, répond la logique, étant admise la théorie du suffrage universel, ainsi que l'ont exploitée jusqu'ici les républicains. Telle est la thèse que développe avec beaucoup de raison l'Union, à l'occasion d'un article qui a paru dans le Temps du 13 avril.

Commençons par donner l'article du Temps:

« Ainsi que nous l'avons précédemment indiqué, les partis hostiles à la République, le parti bonapartiste en tête, s'efforcent de faire triompher la candidature Blanqui. Leur intérêt, en cette affaire, est tellement évident, qu'il n'y a pas à s'étonner d'une action trop facile à prévoir. Les journaux monarchiques eussent-ils gardé le silence, il n'était pas besoin d'être un grand clerc pour savoir où allaient leurs vœux, et quelle candidature aurait leur appui. Mais ces journaux n'ont pas même cru nécessaire de garder une apparente réserve.

« Impatients du succès électoral de M. Blanqui, dans lequel ils voient une cause d'affaiblissement pour la République, ils n'hésitent pas à témoigner hautement leurs préférences. Les journaux du centre droit et les organes les plus accentués du parti bonapartiste s'accordent à patronner la candidature Blanqui. Tous s'entendent pour faire bon marché de la loi et pour soutenir l'éligibilité du prisonnier de Clairvaux. »

Voici maintenant ce que dit l'Union: « Nous ne soutenons pas la candidature du citoyen Blanqui, et nous laissons à l'Ordre, au Pays, au Courrier de la Gironde et aux

autres journaux mis en cause par le Temps, le soin de se défendre sur ce point. Seulement nous disons pour notre compte, sans appuyer le prisonnier de Clairvaux, que nous ne le considérons pas comme inéligible.

» Que M. Hébrard, sénateur et directeur du Temps, veuille bien engager une polémique sur ce point de droit, nous sommes prêts à lui répondre.

» Pour créer un cas d'inéligibilité, d'incapacité politique, il faut une autorité supérieure au droit de l'électeur. M. Hébrard pourrait-il nous dire où est cette autorité ?

» Du moment que le peuple est souverain, — et Messieurs les rédacteurs du Temps soutiennent bien, ce nous semble, cette doctrine, — qui donc peut lui dire : « Tu ne choisiras pas celui-ci, qui est indigne ? »

» Aujourd'hui, le Temps revient sur cette question, et, après avoir dit qu'en dehors de la souveraineté du peuple, « rien ne subsiste dans la société politique française, » il soutient cette thèse qu'une circonscription électorale ne peut pas devenir « une tribune ne connaissant que sa loi propre. » En réalité, le Temps veut dire qu'une circonscription n'a pas le droit d'imposer son élu à la majorité des élus par le reste de la nation.

» L'argument est spécieux ; mais il ne peut nous convaincre. Que devient la souveraineté du peuple si, en fractionnant les suffrages en divers groupes, on peut ainsi les annuler ? Que devient le suffrage universel si chaque circonscription relève des circonscriptions voisines ?

» Pour être logique et sincère, il faudrait adopter le système de M. Emile de Girardin, une seule liste générale pour toute la France, sur laquelle la masse électorale se prononcerait par voie de plébiscite.

» Pour soutenir que la circonscription de Bordeaux n'a pas le droit de choisir Blanqui, il faudrait consulter les autres circonscriptions et non point leurs mandataires, qui n'ont aucun droit pour écarter tel ou tel candidat.

» Messieurs les députés et sénateurs peuvent raisonner comme M. Hébrard, et dire que M. Blanqui leur déplaît ; mais c'est aux électeurs à décider. Et comment M. Hébrard sait-il d'avance que Blanqui ne serait pas accepté par d'autres arrondissements, si ceux-ci étaient convoqués ?

» Notre thèse reste donc entière : avec la souveraineté populaire, telle que l'entendent les républicains, aucune autorité, aucune puissance ne peut la limiter. Toutes les feuilles du parti nous l'ont assez répété, et nous les mettons au défi de soutenir le contraire.

» Le Temps parle du respect de la loi et du jugement qui a condamné Blanqui.

» Mais la loi est l'œuvre de législateurs qui ne tiennent leur mandat que du peuple, qui peuvent le perdre demain par le caprice de ce même peuple, et qui sont par conséquent soumis à lui.

» Le jugement n'a pas plus de poids. Le peuple est souverain, et s'il lui plaît par une élection d'octroyer des lettres de grâce pleine et entière, quel tribunal supérieur à son verdict viendra s'y opposer ?

» Le Temps a-t-il oublié ce qui se passait vers midi, le 2 décembre 1854, au Palais de Justice de Paris ? Un arrêt de la haute cour, spontanément réunie d'après la loi, a bien ce jour-là déclaré le prince Louis-Napoléon Bonaparte coupable de haute trahison et par le fait déchu, comme Blanqui, de tous ses droits civils et politiques. Vingt jours après, un plébiscite acclamait ce condamné inéligible.

» Toutes les lois étaient violées — nous l'accordons ; — la justice et ses arrêts étaient bafoués — nous ne le nions pas : — mais le peuple souverain avait parlé, et le Temps saurait-il nous dire quelle autorité pouvait lui être opposée ?

» Sous un régime où la loi et la justice dépendent de la souveraineté populaire, il n'y a, comme puissance suprême, que le caprice de celle-ci, et rien au monde ne peut la contrebalancer.

» Pour nous qui admettons des lois et une morale supérieures à l'homme et qui doivent servir de bases à toute société, nous savons bien ce qu'il faut penser de la souveraineté du peuple, et nous répudierons Blanqui avec bien d'autres.

» Mais pour MM. les républicains, qui n'ont pour tout évangile que le principe de la souveraineté du peuple, nous les défions de soutenir logiquement l'inéligibilité de Blanqui aussi bien que celle de Rochefort et de Félix Pyat.

» M. Hébrard a-t-il oublié ses accents de triomphe quand, au lendemain des élections du 14 octobre et du 5 janvier, il s'écriait : « Le peuple a parlé ! » Eh bien, si le peuple parle pour élire Blanqui, comment l'en empêcher ? Comment aura-t-il tort s'il a eu raison au 14 octobre, au 5 janvier et dans toutes les élections précédentes ?

» Le Temps aura beau argumenter en Baroco et en Barlipton, comme un petit Janotus de Bragmaro, il ne s'en tirera pas. Il faudra toujours en revenir à ce dilemme : — ou le peuple est souverain, sans rien au-dessus de lui, et alors il choisit pour mandataire qui lui plaît, et ceux qui veulent l'en empêcher se révoltent contre le principe même d'où ils sortent ; — ou il ne l'est pas, et alors sur quoi repose la République, quelle autorité de hasard ont ses élus de la Chambre et du Sénat, que valent les lois élocubrées par eux et les jugements rendus par leurs tribunaux ?

» Le Temps nous répondra peut-être que la doctrine de la souveraineté populaire avec toutes ses conséquences aboutit au gâchis, au bouleversement de toute la société ; — nous le savons bien, et c'est ce que nous voulions démontrer.

» Mais nous dirons toujours : Avec ce principe et en vertu même de ce principe, Blanqui est éligible !

#### M. DE VILLEMESSANT.

Nous avons annoncé la mort de M. de Villemessant, un de nos plus brillants confrères du journalisme.

M. de Villemessant, à la tête du Figaro, occupait dans la presse une trop grande place pour que la nouvelle de sa mort, arrivée inopinément, n'ait pas produit une profonde sensation.

C'est dans sa villa de Monte-Carlo, qu'il habitait depuis quelques mois, que M. Hippolyte de Villemessant a succombé aux rapides progrès d'une hypertrophie graisseuse du cœur dont il avait senti les premières atteintes depuis plusieurs mois.

M. de Villemessant a montré un véritable courage lorsqu'il a compris que la maladie avait acquis un caractère de gravité qui la rendait prochainement mortelle.

Il a pris avec beaucoup de calme toutes les dispositions pour sauvegarder les intérêts du Figaro après sa mort, et pour régler le sort de ses collaborateurs.

C'est en possession de toute sa connaissance qu'il a demandé lui-même les secours de la religion, et c'est de M<sup>r</sup> Sola, évêque de Nice, qu'il a reçu les derniers sacrements.

C'est entouré de sa famille et du petit nombre d'amis qui étaient venus le joindre à Monaco que M. de Villemessant a succombé après une courte agonie.

M. de Villemessant était né à Rouen, le 22 avril 1810.

Il vint à Paris en 1839, et entra, peu après, dans le journalisme. En 1840, il fonda la Sylphide, et il se lia en même temps avec le parti légitimiste. Après la Révolution de 1848, il fonda, en collaboration avec A. de Calonne et L. Boyer, le Lampion, supprimé deux mois après. Il le remplaça par la Bouche de fer, dont le premier numéro fut saisi dans les bureaux, et enfin par la Chronique de Paris, fondée en janvier 1850 et supprimée en juin 1852.

Secondé par MM. J.-B. Jouvin et Bourdin, ses gendres, il ressuscita, en avril 1854, une troisième fois le Figaro qui fut souvent poursuivi et condamné. La plupart de ses procès, étrangers à la politique, avaient pour cause les erreurs d'une littérature trop légère ou des plaintes en diffamation. Dans cette feuille, d'abord bi-hebdomadaire, le rédacteur en chef sut réunir une pléiade successive d'écrivains et de chroniqueurs remarquables.

A la suite du duel de M. Henri de Pène, l'un de ses rédacteurs, M. de Villemessant céda à MM. Villemot et Jouvin le Figaro qu'il reprit au bout de quelques mois à peine.

Ayant ensuite donné à son journal une direction politique, il obtint un énorme succès ; à un certain moment, le gouvernement s'émut de son caractère de plus en plus agressif qui attira au journal de nouveaux procès. Par ordre, M. de Villemessant dut éloigner de sa rédaction Henri Rochefort, et M. Jules Richard fut chargé de la rédaction politique.

Le Figaro fut un jour à la veille d'être supprimé par l'Empire, mais M. de Ville-

messant adressa au Prince Impérial, qui venait de partir pour ainsi dire, une supplique si intelligente, que le journal gagna son procès en première instance. A partir de ce jour, le Figaro ne fut plus inquiété et ne se livra plus, du reste, à des écarts trop violents.

La rédaction de cette feuille compta, en dix ans, douze duels, dont trois personnels à son directeur qui se battit avec MM. Vieyra, de Martoris et Auguste Maquet.

Parmi les entreprises littéraires auxquelles le directeur du Figaro s'est encore mêlé, ou dont il a eu l'initiative, nous citerons : le Figaro-Programme, la Gazette de Paris, la Gazette rose, le Grand Journal devenu plus tard le Paris-Magazine, l'Autographe, la Gazette des Abonnés, l'Événement, journal quotidien, non politique, qui fut remplacé par le Figaro quotidien. Lorsque celui-ci devint politique, le Petit Figaro prit la succession de ce dernier journal. Parmi toutes ces publications passagères, le Figaro qui avait pris pour principe l'intérêt d'actualité resta la grande œuvre à laquelle se consacra M. de Villemessant.

On cite de M. de Villemessant, outre les nombreux articles fournis à ses journaux, signés pendant quelques années Villemessant et Jouvin : les Cancans ; son album de la Chronique de Paris ; le conte de Chambord et la France à Wiesbaden et les Mémoires d'un Journaliste, dont il a commencé la publication dans l'Événement et qui ont paru depuis en volumes.

Il est possible que la mort de M. de Villemessant n'aura pas le pouvoir de faire taire les inimitiés qu'il s'est attirées pendant sa vie et toutes les sévérités qu'il a pu mériter. Mais il est certain aussi qu'il serait bien difficile d'oublier le puissant concours qu'il a donné, avec le Figaro, aux plus utiles institutions, à de grandes infortunes.

Le nom de M. de Villemessant est pour toujours attaché au Figaro, et ce nom, comme celui de M. Emile de Girardin, ne peut manquer de rester célèbre dans l'histoire du journalisme du dix-neuvième siècle.

#### Etranger.

##### Attentat contre l'Empereur de Russie.

L'empereur de Russie reçoit à cette heure les acclamations de son peuple et les témoignages de sympathie de toute l'Europe, à l'occasion de l'attentat dont il a failli être victime. Saint-Petersbourg est en fête et des ovations grandioses se préparent pour féliciter le souverain qui, malgré les progrès du nihilisme, est resté populaire. Des services solennels d'actions de grâce sont célébrés dans toutes les églises. Le Saint-Père et tous les souverains se sont empressés de faire parvenir au czar des télégrammes de félicitations.

« C'est la troisième fois que Dieu me sauve la vie ! » s'est écrié l'empereur Alexandre, en recevant le corps diplomatique et les hauts fonctionnaires de l'Etat. La protection de la Providence est visible en effet, car l'assassin a tiré cinq coups de feu presque à bout portant, et il est étrange que l'empereur n'ait pas été atteint. Ses généraux sont moins heureux ; ils tombent les uns après les autres sous les balles des meurtriers.

Cette tentative d'assassinat n'a rien changé aux habitudes et aux projets de réformes du czar. Le jour même du crime, celui-ci s'est promené à pied et sans escorte dans les rues de la capitale, comme il le fait chaque jour ; et les journaux publiaient un projet d'ukase abolissant l'impôt de la capitation qui pèse surtout sur les classes pauvres.

Il a dû trouver dans les acclamations enthousiastes de la foule qui se pressait sur son passage une large compensation à ses douleurs de souverain.

L'assassin se nomme Jean Sokoloff ; c'est ainsi du moins qu'il l'a déclaré. Une dépêche d'hier l'appelle Solovieff. Mais le nom n'y fait rien.

Il n'avait aucun papier sur lui ; on n'a trouvé dans ses vêtements que deux pilules de poison. Quelques dépêches disent qu'il en a avalé et qu'on a dû lui administrer un contre-poison ; on n'est pas encore bien fixé à cet égard. Toutefois la dépêche suivante de l'Agence Havas semble indiquer que Sokoloff a bien essayé de s'empoisonner :

« Saint-Petersbourg, 15 avril.  
» Les mesures prises par les médecins

ont empêché l'effet du poison qu'avait absorbé Sokoloff.

» Ce dernier a été conduit de la préfecture de police à la citadelle de Saint-Pierre et Saint-Paul par un fort détachement du régiment des gardes du corps.

» L'empereur a reçu aujourd'hui à une heure, au Palais-d'Hiver, les félicitations des hauts dignitaires de l'Etat.

##### ATTENTAT CONTRE LE PRINCE RÉGNANT DE SERBIE.

Il règne en ce moment ce que l'on pourrait appeler une épidémie de réicide. En effet, en même temps qu'on annonçait l'attentat contre le czar, on apprenait en Autriche qu'un autre souverain, le prince régnant de Serbie, avait failli être victime, lui aussi, d'une tentative criminelle.

Mardi dernier, tandis qu'il faisait sa promenade habituelle à Nisch, le prince Milan était accompagné d'un aide de camp. Après qu'ils eurent dépassé les bâtiments de l'école, une violente explosion se fit entendre derrière eux, et tout autour s'éleva un nuage de poussière et de fumée.

C'était une bombe qui venait d'éclater, dont les débris blessèrent l'aide de camp sans que le prince fût atteint.

Le projectile avait été posé sur le sol quelques instants avant leur passage et recouvert avec de la terre.

On ne sait pas encore au juste s'il s'agit d'un attentat contre le prince Milan.

Il est difficile de penser que cet attentat ne visait pas le prince Milan. La bombe avait été enterrée dans un but criminel, et elle a éclaté juste au moment où le prince passait dans la rue. Le hasard n'a pas de ces coïncidences, et les bombes ne viennent pas toutes seules se cacher sous les pavés. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois qu'on parle de conspirations en Serbie.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### On lit dans l'Union de l'Ouest.

Les circulaires des préfets relativement à la législation des pétitions se multiplient sans se ressembler. Nous en avons déjà cité plusieurs, y compris celle de M. le préfet de Maine-et-Loire, qui n'est pas des plus bienveillantes. En voici une émanée de M. le préfet du Pas-de-Calais, s'inspirant évidemment de la justice et du bon sens :

« Quant à la législation, elle est indispensable pour les pétitions présentées aux Chambres. Aussi un maire ne peut la refuser, mais il a le devoir de s'entourer des précautions les plus complètes pour s'assurer de l'authenticité des signatures.

» Il devra donc exiger, non pas que chaque signature soit apposée en sa présence, ce qui constituerait souvent une impossibilité matérielle, mais que deux témoins de lui connus, et dont l'honorabilité soit de nature à inspirer toute confiance, lui attestent la sincérité de chacune d'elles.

La semaine dernière, 4,500 hectolitres de blé d'Amérique ont remonté le canal de la Dive jusqu'à la minoterie de la Motte-Bourbon.

L'écurie de M. Emile Proust, de Saumur, vient d'obtenir un brillant succès au concours hippique de Paris. Nini, âgée de 5 ans, appartenant à notre compagnie, a eu le 3<sup>e</sup> prix.

##### GRANDE FÊTE DE CHARITÉ A DOUÉ.

Nous avons déjà annoncé à plusieurs reprises la cavalcade qui aura lieu le dimanche prochain, 20 avril. Le programme de cette fête de bienfaisance est des plus attrayants.

Dans le cortège, on remarquera la voiture de la Grande-Duchesse de Gênes, le char de Charlatan, le char de l'Industrie, le char de l'Agriculture et le char du Printemps.

On assure que le personnage du charlatan sera représenté par M. Servat, qui a plaidé aux théâtres d'Angers et de Saumur. Voyez-vous l'excellent comique apparaissant par exemple, en général Boom ! Dans tous les cas, on peut dire que voilà un charlatan qui aura du succès.

Si le temps le permet, la ville de Doué recevra dimanche une grande affluente de curieux.

Comme nous l'avons dit, l'administration des chemins de fer de l'Etat accordera une réduction de 50 0/0. En outre, elle mettra à la disposition des voyageurs deux trains spéciaux qui partiront de Doué à 9 heures du soir, l'un se dirigeant sur Saumur et l'autre sur Angers.

Le tirage de la loterie de Saint-Vincent-de-Paul a eu lieu mardi, ainsi que nous l'avions annoncé.

Voici la liste des numéros gagnants :

25	601	957	1254	1651	2388	2922
43	613	974	1280	1660	2392	2940
67	629	976	1282	1674	2408	2942
73	638	1042	1285	1686	2414	2973
129	671	1025	1314	1690	2496	3002
132	677	1029	1318	1691	2474	3028
175	681	1032	1325	1693	2523	3050
214	695	1033	1326	1722	2591	3065
246	697	1036	1327	1724	2617	3074
226	699	1037	1329	1739	2673	3098
230	738	1038	1332	1771	2721	3179
238	777	1059	1339	1789	2724	3187
287	804	1064	1346	1800	2734	3243
262	809	1069	1377	1823	2749	3258
275	810	1083	1391	1865	2756	3270
285	814	1086	1393	1878	2772	3313
317	823	1089	1500	1892	2791	3386
333	827	1090	1514	1896	2797	3424
375	858	1099	1533	1917	2800	3463
421	860	1126	1548	1919	2802	3464
433	873	1127	1560	1928	2808	3468
440	896	1136	1561	1930	2812	3481
458	907	1147	1581	1931	2823	3495
495	914	1179	1592	1962	2848	3565
521	918	1185	1611	1965	2852	
532	922	1198	1630	1974	2856	
534	932	1217	1633	2002	2902	
561	944	1225	1641	2013	2912	
575	948	1226	1650	2014	2919	

Les lots resteront déposés au siège de la Société pendant huit jours, et les gagnants pourront les retirer sur la présentation du billet.

Le Journal du Loiret du samedi 12 avril signale en ces termes les succès obtenus par la fille d'un de nos compatriotes, dit le Journal d'Indre-et-Loire :

« M<sup>lle</sup> Adèle Clayette, élève du pensionnat de la Présentation de Meung-sur-Loire, a obtenu le brevet de capacité avec place de distinction, à la dernière session des examens de Blois. »

Ces bonnes sœurs, avec leurs lettres d'obédience, sont donc encore bonnes à quelque chose.

Nous touchons à la lune rousse, ainsi appelée parce que, selon un préjugé répandu, elle roussit les jeunes pousses. Ce sont les derniers froids qui causent le mal, alors que la lune est à l'horizon. La lune a une certaine tendance à dissiper les nuages et, par suite, à augmenter le rayonnement nocturne. Dans tous les cas, quand elle brille au ciel, c'est que celui-ci est pur. Le rayonnement est actif et le froid augmente. C'est l'époque des dernières gelées.

La lune rousse est, par définition, celle qui, nouvelle en avril, est pleine dans la seconde moitié de ce même mois ou dans le commencement du mois de mai. Il résulte de cette définition qu'il y a quelquefois deux lunes rouges par an, quand il y a deux nouvelles lunes en avril. On entend alors par lune rousse celle pendant laquelle la gelée a fait le plus de dégâts. On le voit, la définition n'est pas d'une précision parfaite et peut prêter aux méprises.

### CONSEILS ET REGETTES.

#### Dégraissage des étoffes de soie.

L'art de dégraisser la soie est fort utile, et généralement ignoré; beaucoup de dégraisseurs même ne connaissent pas la bonne manière de rendre aux étoffes de soie leur brillant, et ceux qui font usage de bonnes recettes les cachent avec soin. Nous croyons donc rendre service aux personnes économes et soigneuses en leur indiquant une recette aussi certaine que facile à employer.

Prenez :  
1/4 de litre d'eau-de-vie;  
50 grammes de miel;  
50 grammes de savon vert.

Battez bien le tout ensemble, de façon à former une pâte; lorsqu'elle est bien homogène, servez-vous-en de la manière suivante :

Etendez vos morceaux de soie sur une table; puis, ayant trempé une brosse ou une éponge dans le mélange, vous en frottez bien votre soie, en appuyant et revenant sur les parties les plus tachées.

Lorsque toutes les parties sont bien imbibées de cette espèce de savon, on prend légèrement l'étoffe à deux mains aux extrémités de la partie supérieure, puis on la plonge et on l'égoutte dans un grand baquet d'eau de pluie ou de source, de préférence, mais sans froisser ni chiffonner. On trempe et on retire alternativement son étoffe dans plusieurs eaux, jusqu'à ce que l'eau reste claire, malgré l'impression de l'étoffe.

On porte égoutter la soie sur une corde, en évitant que deux surfaces ne se rencontrent et ne se touchent; puis, avant qu'elle ne soit entièrement séchée, on la rapasse avec un fer qui ne doit pas être trop chaud, et seut à petit on lui voit reprendre son éclat et son brillant primitifs, car l'étoffe traitée ainsi n'aura ni cassures ni mauvais plis.

Pour les soies blanches, on prendra du beau miel, de l'alcool rectifié incolore et du savon blanc. On peut exposer la soie à la vapeur du soufre en combustion, mais seulement lorsqu'elle est encore toute humide, afin de ne lui faire courir aucun danger qui pourrait être produit par l'action de l'acide sulfureux.

### Variétés.

#### DIEU VOUS BÉNISSE !

Me demandez-vous, dit Montaigne, d'où vient cette coutume de bénir ceux qui estiment ?  
Quand on visita les ruines du château de Coucy, le concierge, un brave homme dont je n'ai qu'à me louer, ne manque pas, au puits de la grosse tour, de narrer une légende. — Un jour, dit-il, un page assis sur la margelle de ce puits, dont la profondeur est immense, entendit sortir par l'ouverture le bruit d'un éternement. « Dieu vous bénisse ! » cria-t-il. Il y eut récidive, le page répéta le souhait. Mais comme le lutin (un lutin, gnome ou farfadet, peut être semblable domicile), — prenait plaisir à ce jeu d'éternement ainsi indéfiniment. « Que le diable l'emporte ! » s'écria le page; et, attiré par une force irrésistible, il se pencha vers le puits dans lequel il disparut, victime de son manque de charité.

L'origine des souhaits faite à ceux qui éternent remonte à la plus haute antiquité. On lit dans le Talmud que la seule maladie de l'homme avant Jacob était l'éternement : maladie mortelle, car éternuer c'était rendre l'esprit. Or, le pieux patriarche fut sauvé par Dieu de l'inconvénient attaché à ce mouvement convulsif de son diaphragme, il éternua sans mourir. Ses contemporains étonnés accueillirent alors ce changement des lois divines par le souhait : « Bien vous fasse ! »

Chez les Romains, on disait « Salve ! » à l'éternueur; et Aristote expliquait ce souhait comme une marque d'honneur pour le cerveau, siège du bon sens et de l'esprit. Montaigne rappelant cette idée et son auteur « parce qu'il vient de la tête, dit-il, nous lui faisons cet honnête recueil. » (Liv. III, chap. vi, des Essais.)

Au Monomotapa, les cris de « Vive le roi ! » annonçaient que le roi venait d'éternuer. Mêmes cris et prières aux dieux dans la Floride, quand pareil événement arrivait au Cacique.

Les Grecs racontaient que Prométhée ayant dérobé le feu du ciel pour animer l'homme qu'il venait de créer, enferma ce feu dans un petit faon qu'il plaça sous le nez de la statue. Celle-ci éternua : « Bien te fasse ! » dit-il. L'homme n'aurait point eu de feu et le monde dans la suite.

Un éternement entendu à propos était pour les Athéniens un signe de protection divine, et on en trouve des exemples dans leurs auteurs. Quand les Amours éternuaient à la naissance d'une fille, ils lui promettaient la beauté. Si, pendant le repas, quelque convive était pris d'un éternement, on lui disait : « Vivez ! » et on avait grand soin de remarquer si son appétit diminuait; c'était été pour lui le signe d'un malheur dans la journée. Mêmes pronostics s'il éternuait le matin ou s'il entendait un éternement à sa droite.

Par lui-même, l'éternement est bon en ce qu'il dégage le cerveau. Cependant on cite des cas de personnes mortes pendant cette opération, surtout celles atteintes d'anévrismes. De ce danger vintent probablement les souhaits accoutumés.  
Nos pères disaient : « Dieu vous bénisse ! A vos souhaits ! » Aujourd'hui nous nous bornons à saluer en nous inclinant devant la personne. Le genre de la démonstration a changé, mais la coutume reste.  
(Extrait du Phare.) — E. LOUPON.

### Faits divers.

On prépare actuellement, au musée de Saint-Germain, l'installation d'une carte magnifique de l'ancienne Gaule. Sur cette carte, réduite au 320 millièmes et gravée par l'un de nos premiers géographes, on a indiqué avec le plus grand soin tous les monuments anciens : les temples, les dolmens, les menhirs qui couvraient le pays à l'époque des guerres nationales contre Rome.

Elle est assurément la plus parfaite et la plus grande qui ait jamais été entreprise. La commission des savants qui a réuni tous les documents nécessaires pour la confection de cette carte a été fondée vers 1860. Elle éditait d'abord une carte au 1,800 millièmes, puis au 900 millièmes. La dernière est sans contredit la plus parfaite, et l'on a profité, pour l'enrichir et la compléter, des récentes découvertes de l'archéologie.

Une ronde de nuit, explorant vers une heure du matin le quartier du Temple, aperçut de loin deux individus occupés à forcer, à l'aide d'une pince monseigneur, la porte d'une boutique de mercerie. Les agents, se glissant dans l'ombre, arrivèrent si brusquement, que les malfaiteurs n'eurent pas le temps de songer à la résistance. Ils furent saisis et conduits au poste.

On reconnut l'un d'eux pour un repris de justice des plus dangereux, nommé Delatre,

qui a récemment accompli une audacieuse évasion.

Impiqué dans différentes affaires de vols et de tentatives de meurtre, Delatre, amené au Palais dans la voiture cellulaire pour être confronté, dans le cabinet de M. le juge d'instruction Blanquart des Salines, avec plusieurs autres inculpés, avait menacé de mort ce magistrat.

Il avait fallu la force pour le réintégrer après une lutte dans la voiture cellulaire qui devait le ramener à la prison.

A l'arrivée à Mazas, la case de Delatre était vide. Le hardi et rusé malfaiteur, profitant du bruit causé par le véhicule roulant sur les pavés, avait, à coups de talons, défoncé le plancher de la cellule; puis, à l'aide d'un morceau de fer en forme de ciseau, avait enlevé tout ce plancher et s'était glissé sur la chaussée, au risque de se faire écraser.

Les recherches faites pour le retrouver étaient restées infructueuses quand il a été arrêté, comme nous venons de le dire.

Tandis qu'on s'occupait de le transporter du dépôt à Mazas, il s'est échappé des mains des agents qu'il a vivement repoussés. Saisissant une barre de fer posée contre un volet, devant la Permanence, il s'est mis à courir en brandissant cette arme et proférant des menaces de mort contre qui tenterait de l'arrêter.

Il a ainsi gagné en un instant le quai de l'Horloge, poursuivi par les agents.

Un gardien de la paix et un passant ont cherché à lui barrer le passage; il leur a lancé dans les jambes sa barre de fer et les a atteints tous les deux, les mettant ainsi dans l'impossibilité d'agir. Mais deux autres passants se sont mis en travers de son chemin et ont donné aux agents le temps d'arriver.

Ce n'est qu'à la suite d'une vive résistance que Delatre a pu être maîtrisé, et cette fois on l'a enfermé dans une cellule isolée.

Les blessés ont reçu à l'infirmerie du Dépôt les soins nécessaires.

La jeunesse de la ville de Berne a organisé une grande cavalcade de charité qui a eu lieu lundi, 4,200 personnes et 200 chevaux y ont pris part. Des chars allégoriques représentaient les diverses nations de l'Europe : l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre, la Hollande, l'Italie, les Etats-Unis, la Grèce, la Turquie, le congrès de Berlin et enfin la Suisse avec ses attributs. Le char de la France portait des travailleurs et des vignerons, celui de l'Allemagne symbolisait la bière et portait des soldats.

Le cortège, accompagné par six orchestres complets, a fait une quête fructueuse en faveur des pauvres.

Heureux ministre que lord Beaconsfield !

Une souscription a été ouverte dans la Grande-Bretagne, pour offrir au premier ministre Disraeli une branche de laurier en or. Cette souscription, limitée à un penny (deux sous) par personne, a été couverte par 58,000 ouvriers, hommes et femmes.

Voici la description de l'offrande populaire.

La branche de laurier pèse 22 carats d'or et est entièrement travaillée à la main. Afin que les feuilles se rapprochent autant que possible de la nature, les ouvriers ont comme modèle une branche de *lawru nobilis* qu'employaient les anciens pour la *corona laurea*. Il y a 46 feuilles de différentes grandeurs et travaillées avec le même soin au recto et au verso. Ces feuilles partent de quatre branches réunies par un lion d'or sur lequel ressortent la rose, le chardon et le trèfle, emblèmes de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande. Le nom des villes ayant contribué à la souscription est gravé sur les feuilles, et le lien porte ces mots : « Tribut de la nation » avec la date 1879. Le tout pèse vingt onces.

MM. Poussielgue frères, rue Cassette, 45, à Paris, mettent en vente aujourd'hui la 24<sup>e</sup> série de l'Encyclopédie Populaire (4), sous la direction de M. Pierre Conil.

Les artistes, les ouvriers du burin, y trouveront, au mot gravure, l'histoire — faite d'après les plus récents documents — de l'art qu'ils cultivent.

La géographie et l'histoire sont toujours

(1) 15 centimes la livraison; 75 cent. la série. L'ouvrage contiendra environ 200 livraisons.

représentées dans cette 24<sup>e</sup> série : la bataille de Gravelotte, résumée d'après les ouvrages les plus estimés; l'histoire de la Grèce amenée jusqu'en 1879; les derniers détails transmis sur le Groenland, etc., satisfieront ceux qui suivent avec intérêt — et c'est tout le monde — les progrès, les modifications de la géographie physique et politique.

Les Biographies de l'Empereur Guillaume, jusqu'au mois de janvier 1879; celles de M<sup>sr</sup> Guibert, cardinal-archevêque de Paris; de M. Guizot, de M. Halanzier, directeur de l'Opéra, ce personnage du jour, à Paris, etc., méritent qu'on s'y arrête.

Demander l'Encyclopédie Populaire à tous les libraires.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, métrite, névralgie, épuisement, débilité, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 67,514 : Naples, le 17 avril. — Monsieur. — Par suite d'une hépatite, j'étais tombé dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, écrire; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalescière est bien nommée, car, bœni soit le bon Dieu ! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise de BRÉHAN.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 10 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAIN; BRSSON, successeur de TRÉBIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BREAULT-DELAGREE. — Bauge, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>rs</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; COGNINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 AVRIL 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	79	15		Crédit Foncier colonial	380			Canal de Suez	732	50	2 50
4 1/2 %	81	50	05	Crédit Foncier, act. 500 f.	760		10	Crédit Mobilier esp.	870	20	
5 %	109	75	25	Obligations foncières 1877	376	50	50	Société autrichienne	567	60	1 25
Obligations du Trésor	114	90	10	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	690			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	510			Crédit Mobilier	470			Orléans	377	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	249	50	10	Crédit foncier d'Autriche	627	50		Paris-Lyon-Méditerranée	376	50	
1865, 4 1/2 %	531	95	1 35	Est	737	80	59	Est	376		
1869, 3 %	412		1	Paris-Lyon-Méditerranée	1178	75	5	Nord	376	50	
1871, 3 %	405			Nord	1500			Ouest	376	50	
1875, 4 %	530	50	1 50	Orléans	1195		5	Midi	375		
Banque de France	520			Ouest	765		3 75	Paris (Grande Ceinture)	378	50	
Comptoir d'escompte	3035			Compagnie parisienne du Gaz	1235		2 00	Paris-Bourbonnais	376	50	
Crédit agricole	707	50	7 50	C. gén. Transatlantique	547	50		Canal de Suez	565		

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS  
GARE DE SAUMUR  
(Service d'hiver, 9 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — —	soir,
4 — 10 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 31 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 44 — —	soir,
4 — 44 — —	omnibus-mixte.
10 — 98 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 50.

# HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

SAISON D'ÉTÉ 1879

# A LA BELLE JARDINIÈRE

26, Rue d'Orléans, SAUMUR

## GRANDE MISE EN VENTE DE NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Par suite de l'extension toujours croissante de ses affaires, la MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE vient de créer deux nouveaux magasins au premier, l'un affecté au rayon de vêtements noirs et l'autre aux rayons de costumes enfants et jeunes gens.

Cette maison se recommande par le choix et le grand assortiment de ses vêtements, qui sont irréprochables sous le rapport de l'élégance, de la solidité et surtout du bon marché.

### VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS

Etudes de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, de M<sup>e</sup> COCHARD, notaire à Noyant, et de M<sup>e</sup> PAUL GAUTRY, notaire à Fontainebleau.

#### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, en présence de M<sup>e</sup> COCHARD, notaire à Noyant, et de M<sup>e</sup> PAUL GAUTRY, notaire à Fontainebleau,

Le samedi 26 avril 1879, à midi.

#### LA FERME

DE

#### LA BILANGERIE

Située commune du Voide, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur,

Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, aire, issues, jardins, terres labourables, prés et pâtures, d'une superficie de 37 hectares 88 ares 9 centiares.

S'adresser aux fermiers pour voir ces biens, et, pour tous autres renseignements, auxdits notaires.

Etude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saint-Mathurin.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

#### L'HOTEL DU LION-D'OR

Sis au bourg de Saint-Mathurin, exploité par M<sup>me</sup> veuve Robin,

Comprenant sept caves, cuisine, trois salles à manger, deux chambres derrière, sept chambres à coucher au premier, grenier sur le tout; plus, diverses portions de bâtiments occupés par le sieur Maugin et le Cercle de l'Union; dans la cour, quatre remises et trois écuries, lieu d'aisances, jardin et cour; le tout d'une superficie de 16 ares 50 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>me</sup> veuve ROBIN ou à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saint-Mathurin. (190)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

En totalité ou par parcelles,

#### BEAUX TERRAINS

EN JARDINS, PROPRES A BATIR

Situés à Saumur, rue d'Alsace, vis-à-vis l'institution Saint-Louis, et rue des Bouchers prolongée.

Ces terrains sont complètement in-submersibles.

Jouissance immédiate. Facilités de paiement. S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire, ou à M. MAUBERT, intendant au château de Mello (Oise). (148)

#### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

#### UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 4,

Actuellement occupée par M<sup>e</sup> Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M<sup>e</sup> LE RAY, qui l'habite, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

#### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

#### MAISON

Avec écurie et remise,

Rue de l'Ancienne-Messagerie, Actuellement occupée par M. Delacour-Ouvrard. S'adresser au bureau du journal.

#### A VENDRE

#### VIN ROUGE

Récoltes 1877 et 1878.

S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

#### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

#### BELLE MAISON

Rue d'Orléans, 73, à Saumur.

Cette maison comprend: salle à manger, salon, cuisine, plusieurs chambres à coucher, à feu, au premier et au deuxième étages, cabinets de toilette, greniers sur le tout;

Cour, écurie, remise, pompe et caves.

S'adresser au bureau du journal.

#### A VENDRE

#### FOIN

De bonne qualité et à bon marché.

S'adresser au bureau du journal.

#### AVIS.

A partir de ce jour, on prendra des CHEVAUX AU VERT dans la prairie de l'Île-l'Abbé, appartenant à M. PONNEAU.

S'adresser à M. Ch. MILSONNEAU, rue Nationale, 9, et, sur la prairie, au sieur FOURNEAU, garde. Prix pour un mois: 30 fr., et 2 fr. pour le garde. (169)

Goutte, Gravelle. Neuf guérisons sur dix.  
**SALICYLATE LITHINE**  
**SCHLUMBERGER**  
SEUL BREVETÉ

60 pilules — Flacon 5 frs  
préparé par CHEVRIER, Pharmacien,  
21, faubourg Montmartre, Paris.  
Dépôt à Saumur, ph<sup>ie</sup> GABLIN.

#### PAS DE BONNE SALADE

#### SANS HUILE D'OLIVE

de B. LAPALU, à NICE (Alpes-Marit.)

1, rue du Lazaret (sur le Port).

La Maison accepte des représentants.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.  
S'adresser au bureau du journal.

#### Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont radicalement guéries par la Neptumide Rouillé (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROUILLE, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée). (133)

#### Le Propagateur des Assurances

Agriculture, Industrie, Finance, Cours d'Actions d'Assurances,

PARAISANT DEUX FOIS PAR MOIS.

Provisoirement 12, rue Duphot, Paris.

Prix de l'abonnement, 3 fr. 50 par an.

Ce journal, le meilleur marché de ceux traitant la même matière, est indispensable aux agents d'assurances, aux actionnaires de compagnies, aux officiers ministériels et au public assuré.

La direction se charge de l'achat et de la vente des actions de Compagnies d'assurances.

On désire acheter des actions Abeille (vie, incend., grêle), Sécurité et Confiance (accid.), Nord, Midi, Patrie, Union générale du Nord (incend.), Caisse générale des Familles, Confiance et Soleil (vie). (131)

M. DOUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, demande un petit garçon de douze à quatorze ans.

## L'ARGENT

Propriété de MM. BERTHIER Frères, banquiers

PARAIT TOUS LES SAMEDIS

Ce journal, absolument impartial et indépendant, n'accepte aucun article, aucune réclame, aucune annonce payée.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS les plus COMPLETS  
SEIZE-PAGES de TEXTE. — PUBLIE tous les TIRAGES

Par an 4 francs

Les clients abonnés ont droit à l'encaissement gratuit de tous coupons.

ENVOYER EN TIMBRES-POSTE OU MANDAT-POSTE  
99, rue Richelieu, 99  
PARIS

## LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix  
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS  
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.